

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
GRAND EST

Le 11 mai 2023

### **MRAe Grand Est**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé les dossiers suivants lors de la commission du 11 mai 2023.

#### **TABLE DES MATIÈRES**

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	3
Projet d'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud (57).....	3
Projet de création d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Moncetz-l'Abbaye (51) porté par Établissements Blandin SAS.....	3
Projet d'exploitation d'une activité industrielle de dépolymérisation de PET à Longlaville (54) porté par la société CARBIOS.....	3
Projet d'exploitation d'une unité de fabrication de CSR à Rosheim (67) porté par la société Alpha Véolia .....	4
AVIS CONFORMES de NON SOUMISSION À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....	4
1. modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Benfeld (67).....	4
2. modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Distroff (67).....	4
3. modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gueux (51).....	4
4. modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Ebersheim (67).....	4

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

### **Contacts presse du ministère de la Transition écologique**

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

## **Service presse du IGEDD/MRAe**

Jean-Philippe Moretau

Tél : 03 72 40 84 33

Mél : [jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal

Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

## AVIS DÉLIBÉRÉS

### **Projet d'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud (57)**

S'il est rural, le territoire de la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) comporte de très nombreuses entreprises (1 700) tournées vers le tertiaire mais aussi vers l'industrie avec la présence d'une cimenterie.

Alors qu'il est très fortement consommateur d'énergie (1 925 GWh en 2018), le territoire est peu producteur (293 GWh) et porté principalement par la filière bois-énergie. Les émissions de GES sont estimées à près de 870 000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> en 2018 provenant principalement de l'industrie.

Au vu de ces éléments, les principaux enjeux relevés par la MRAe concernent la baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables et la qualité de l'air.

Si la MRAe souligne positivement la diversité des actions et leur intérêt dans le programme du PCAET dans les domaines de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique, elle relève que le programme d'actions envisagé ne permettra d'atteindre ni les objectifs du SRADDET ne ceux de la SNBC.

La MRAe souligne également que les objectifs relatifs à la diminution nécessaire de la consommation d'énergie, au développement des énergies renouvelables et à l'amélioration de la qualité de l'air mériteraient d'être plus ambitieux.

### **Projet de création d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Moncetz-l'Abbaye (51) porté par Établissements Blandin SAS**

La société Établissements Blandin SAS sollicite l'autorisation d'ouvrir une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Moncetz-l'Abbaye dans le département de la Marne (51) sur une durée de 10 ans. Le projet repose sur l'extraction, dans un secteur faisant partie du domaine géologique de la plaine alluviale du Perthois, d'alluvions anciennes constituées d'un mélange de sables et graviers calcaires. Il est situé dans une zone parsemée de plans d'eau issus de l'exploitation de carrières, sur des parcelles majoritairement occupées par des cultures (20 ha) et une prairie de fauche (0,5 ha). Les habitations les plus proches sont à 580 m. L'étude d'impact s'avère plutôt bien menée sauf en ce qui concerne les émissions de GES pour lequel le dossier n'en présente pas le bilan et n'intègre pas les trafics de poids lourds générés par les apports de matériaux externes et les livraisons de matériaux d'extraction aux divers clients de la carrière. La MRAe invite donc le pétitionnaire à compléter son dossier par un bilan des émissions de GES du projet prenant en compte tous les transports.

La MRAe s'est par ailleurs interrogée sur le dimensionnement de la carrière et du besoin en matériaux alluvionnaires. Elle regrette de ne pas disposer du schéma régional des carrières Grand Est qui permettrait d'avoir les éléments permettant de vérifier la nécessité d'ouvrir une carrière alluvionnaire. A ce titre, elle recommande principalement au pétitionnaire de mieux justifier le besoin en matériaux alluvionnaires et le tonnage d'extraction prévu. Il s'agit également de vérifier que le projet est bien cohérent avec les objectifs du SRADDET et sa règle n°14 visant à promouvoir le recyclage des matériaux et le développement de matériaux de substitution pour limiter le rythme de l'extraction des matériaux naturels.

La MRAe s'est enfin interrogée sur les apports en déchets inertes extérieurs et les modalités de leur contrôle et recommande au pétitionnaire d'être particulièrement vigilant au titre de sa responsabilité légale.

### **Projet d'exploitation d'une activité industrielle de dépolymérisation de PET à Longlaville (54) porté par la société CARBIOS**

La société Carbios développe et met en œuvre des technologies basées sur des procédés biologiques, en particulier pour la gestion des plastiques et textiles usagés. Après des essais pilotes, elle projette la construction et l'exploitation sur le site de Longlaville (54) d'une unité industrielle de 50 000 tonnes/an de capacité de

traitement de déchets de polyéthylène, permettant de régénérer les matières premières nobles (éthylène glycol et acide téréphtalique notamment) en faisant appel à des procédés de biodégradation par réaction enzymatique. La MRAe a salué le développement de cette technologie novatrice de recyclage des déchets de PET, mais a souligné parallèlement que ces déchets et leur recyclage sont générateurs d'impacts environnementaux sur les milieux et les écosystèmes. Aussi, la MRAe rappelle que le principe d'évitement doit être privilégié pour réduire autant que possible ces déchets à la source en termes de quantité produite, et ceci pour le bon dimensionnement des filières de retraitement.

La MRAe signale que le dossier existe dans une version confidentielle protégeant en particulier des données sensibles vis-à-vis de la commission d'actes de malveillance et des secrets industriels de la société Carbios. Elle rend son avis sur la version publique sur laquelle elle a identifié des insuffisances développées ci-après alors que les éléments ont pu être présentés dans la version confidentielle. Il n'appartient pas à la MRAe d'indiquer au pétitionnaire les éléments qui pourraient être extraits de la version confidentielle pour être intégrés dans la version publique afin d'éclairer le public. En tout état de cause, l'Ae recommande au pétitionnaire d'apporter tous les éclairages possibles nécessaires au public dans son mémoire en réponse au présent avis. Les principaux enjeux environnementaux identifiés par la MRAe concernent les eaux de surface et souterraines, les rejets atmosphériques et les risques sanitaires, ainsi que les risques naturels. En vue de leur prise en compte optimale, l'Ae a relevé plusieurs insuffisances concernant notamment :

- la présentation des solutions alternatives et la justification environnementale du projet à Longlaville ;
- la gestion de la ressource en eau autant en termes de consommation que de rejets ;
- les impacts sur la qualité de l'air et les risques sanitaires pour les populations exposées ;
- l'estimation des émissions de gaz à effet de serre.

Les recommandations formulées par la MRAe visent à pallier les besoins d'amélioration du dossier sur ces différents points, ainsi que pour d'autres points relevant d'enjeux plus secondaires.

### **Projet d'exploitation d'une unité de fabrication de CSR à Rosheim (67) porté par la société Alpha Véolia**

Par saisine reçue le 6 février 2023, la MRAe a été saisie pour avis sur le projet porté par la société Alpha Véolia sur la commune de Rosheim (Bas-Rhin). Le 6 février également, elle a été informée de la suspension de la saisine à la suite d'une demande de compléments formulée par le service coordonnateur de la procédure (DREAL Grand Est) auprès du pétitionnaire.

Par transmission reçue le 11 avril, la MRAe a été informée de la levée de la suspension des délais, sans toutefois que des compléments n'aient été apportés au dossier. En conséquence, elle a recommandé au pétitionnaire de transmettre les éléments précisés dans la demande de compléments au service coordonnateur de la procédure afin que celui-ci puisse consulter les services, préparer ses éléments d'appréciation du projet relevant de sa compétence propre et poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation. La MRAe a par ailleurs recommandé au préfet de la ressaisir une fois le dossier complété et les avis des services recueillis, en vue de délivrer un avis permettant d'éclairer le public dans de bonnes conditions.

### **AVIS CONFORMES DE NON SOUMISSION À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

- 1. modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Benfeld (67)**
- 2. modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Distroff (67)**
- 3. modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gueux (51)**
- 4. modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Ebersheim (67)**

La MRAe a considéré dans ces 4 avis conformes que ces évolutions de plans ne nécessitaient pas d'être soumis à évaluation environnementale.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est  
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

## **A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est [utiliser le style A propos]**

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 11 mai 2023 et depuis son installation mi-2016, 584 avis, 79 avis conformes et 1648 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 623 avis projets ont été publiés (depuis le 1er janvier 2023 : 38 avis, 61 avis conformes et 21 décisions pour les plans et programmes et 48 avis projets).